

Enquête publique E15000154 /59

Objet :

Demande d'extension de la déchèterie rue Mirabeau prolongée à Evin-Malmaison (62)

Demandeur:

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin 'CAHC'.

Durée de l'enquête :

31 jours, du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015.

**PROCES VERBAL du 31 octobre 2015  
observations du public et questions du commissaire enquêteur.**

Observations du public :

1-

Le 28 septembre 2015, Monsieur FIEVET, riverain du site de la déchèterie, exploitant forestier.

Demande :

- *Le bornage de la limite de propriété déchèterie CAHC / terrains FIEVET.*
- *La pose de clôtures pour éviter les intrusions sur le site de la déchèterie et les dépôts des 'récupérations' sur ses terres boisées classées en site protégé.*
- *Des mesures pour interdire les dépôts sauvages sur ses terres " Les parts du Forest " et " l'Enclos ".*
- *Propose la pose d'une grille fermée à clefs (avec l'accord des autres propriétaires) à l'entrée du chemin communal.*
- *Que les bennes vides entreposées sur le chemin communal qui longe la déchèterie ne gênent pas le passage de son véhicule.*

Monsieur FIEVET dépose un plan de situation émis par la DDE en 1986. Ce plan est annexé au registre d'enquête publique.

2-

Le 16 octobre 2015, Monsieur ABDOULI, demeurant 56 rue Mirabeau pose quelques questions qu'il reformule le 28 octobre.

Demande :

- L'altimétrie du projet.

Il souhaite se rendre compte de l'impact visuel sur sa propriété.

*Que verront les déposants ?*



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

- Les horaires d'enlèvement des bennes.

Les accrochages / décrochage de bennes sont assez bruyants (suivant les chauffeurs).

*Il souhaite que ces manœuvres se fassent pendant les heures d'ouverture.*

- Le bruit causé par la chute des premiers déchets dans les bennes.

*Est-il possible de 'tapisser' le fond des bennes, d'un matériau absorbant le bruit genre caoutchouc coulé.*

- Les déchets 'perdus' par les déposants sur la route et la rue Mirabeau.

*le ramassage régulier des déchets est souhaité.*

- Les 'bouchons' sur la rue Mirabeau Prolongée.

La rue est déjà encombrée par les camions et véhicules entrant ou sortant du SYMEVAD, les véhicules des clients ou fournisseurs de la Ressourcerie, les véhicules des déposants et les camions divers intervenant sur le site de la déchèterie.

L'augmentation du nombre de bennes va générer une affluence plus grande.

*Comment sera géré le trafic sur la RD et la rue Mirabeau Prolongée?*

3-

Le 28 octobre 2015, Monsieur ADOLPHI Président de l'association PIGE (Pour l' Intérêt Général des Évinois), riverain, 22 rue Mirabeau se présente et dépose un courrier joint au registre d'enquête.

S'inquiète :

*Le passage de 6 à 16 bennes va accroître le trafic routier.*

Constata :

*La possibilité de dépose d'amiante et de déchets dangereux.*

Demande :

- *La définition de 'déchets dangereux'.*

- *La participation de l'association aux aménagements du site, et la possibilité du suivi des travaux.*

- *Si un éclairage public est prévu sur le carrefour.*

Propose :

*Qu'une peinture indélébile soit versée sur la ferraille dès sa dépose en benne.*

*La ferraille ainsi marquée est reconnue par les ferrailleurs. La ferraille est donc plus difficile à revendre.*

*Ce procédé a été testé dans d'autres déchèterie.*

Fin de la participation du public.

Questions du commissaire enquêteur à Monsieur QUIRIN

Déchets de soins

- Pouvez vous préciser si les déchets DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux), seront ou non acceptés.

DASRI : Non envisageable par la CAHC à moyens termes. (Pages 22 et 39)

DASRI : les déchets acceptés (page 29), (193/194).

- Quelle différence entre :

déchets hospitaliers : refusés (page 29)

déchets de soins : acceptés

Radioactivité.

- Le portail de la déchèterie est-il équipé d'un détecteur de radioactivité ?

Page 192, deux incidents sont cités à titre d'exemple.

A Peyrolles et à Chambéry.

La détection de radioactivité sur de la ferraille et des déchets médicaux constitués principalement de couches culottes (iode) implique que la benne soit vidée et la source isolée avant d'être évacuée par une entreprise spécialisée.

- Est-il prévu un endroit spécifique pour isoler la source ?

Pollution (rejets).

Les eaux de surface de la rue Mirabeau prolongée sont collectées avant d'être rejetées dans le fossé.

- Est-il envisageable de prévoir un débourbeur / séparateur d'hydrocarbures à ce niveau ?

Que veut dire ?

Aucun autre produit ne sera utilisé ou stocké à des fins d'utilité (Page 194) .

Hauteur des flammes : (page 217)

- tout-venants :	7,97 m
- encombrants :	10,57 m
- meubles :	10,57 m
- bois :	10,57 m
- cartons :	5,76 m
- plastiques :	7,31 m
- pneus :	9,71 m
- bidons souillés :	10,57 m

Les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> débordent légèrement des limites sud / sud- ouest du projet, coté chemin rural.

La benne située de ce coté , est celle contenant le tout venant dont la hauteur de flamme est de 7,97m.

La hauteur de flamme de cartons est de 5,76m.

- Est il envisageable d'invertir la benne tout venant et la benne cartons afin de minimiser la sortie des flux thermiques ?

- La possibilité que des déchets enflammés s'envolent est-elle prise en compte ?

page 213, calcul de la hauteur de flamme.

La formule retient un vent considéré comme nul et précise que ce cas est pénalisant.

- Pouvez vous me confirmer qu'un vent non nul, fort, voire violent serait non pénalisant ?

Dans un rayon de 100 m on recense l' ICPE centre de tri et la ressourcerie.

- Que dit l'étude de danger du centre de tri du SYMEVAD (ICPE) située à moins de 100m des premières bennes, notamment le chapitre concernant les incendies potentiels et les débordements éventuels des flux thermiques ?

#### Stockage sauvage de pneus et autres dépôts.

Une photo présentée à l'annexe 2 intitulée photographies de la visite du site, montre un tas de pneus, conique, important, haut de 2m et large de 8m environ sur le chemin communal jouxtant la déchèterie. En cas d'incendie à l'intérieur du site, à cet endroit, les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> débordent légèrement des limites sud / sud - ouest du projet.

L'étude de danger qualifie les pneus comme 'hautement inflammables'.

- Qu'elles sont les mesures prises contre les dépôts sauvages ?

- Quelles sont les "défenses incendie" prévues pour prévenir et lutter contre l'embrasement des dépôts sauvages ?

- Quelles sont les mesures prises pour éviter la propagation du feu des dépôts sauvages aux bennes du site ?

Dans les bennes 'déchets tout venant', certains produits déposés peuvent être incompatibles et peuvent être à l'origine d'un départ de feu.

- Cette éventualité a-t-elle été considérée?

Ces même produits mélangés peuvent également dégager des vapeurs toxiques.

- Cette éventualité a-t-elle été considérée?

En cas de 'problème' sur le site nécessitant l'évacuation des personnes avec ou sans leur véhicule".

- Le personnel aura reçu une formation spécifique ?

#### Arbres.

Les 34 arbres supprimés ne sont pas remplacés.

- seulement 3 sujets projetés sont représentés sur le plan. Peut-on envisager le remplacement de tous les arbres supprimés ?



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin  
Zones humides

Plan N° VRD 09 ind: C, intitulé : plan de gestion des terres polluées et des zones humides.  
- *Que veut dire Zone humide restaurée = 20m<sup>2</sup> minimum, soit 100m<sup>2</sup> projeté ?*

#### Odeurs

Ce point n'est pas abordé.

- *Avez vous des propositions afin de limiter les odeurs issues de déchets type tout venant, déchets de soins, déchets verts... ?*

#### Ferraille.

- *Envisagez vous le compactage de la ferraille ?*

Dans les différents documents d'études la ferraille est tantôt compactée, tantôt pas. L'avis de la DREAL, page 6 indique le compactage dans le chapitre I (limitation des rotations de poids lourds).

#### Bruit.

Le bruit généré par le compactage,

Le bruit du moteur du camion tournant à plein régime durant l'opération (pour éviter la décharge des batteries),

Le bruit du rouleau sur certains déchets, notamment la ferraille, ne sont pas pris en compte.

- *Y a-t-il des mesures de compensation / atténuation possibles ?*

#### Émissions dans l'air.

Les moteurs des véhicules des déposants tournent en attendant leur tour parfois plusieurs minutes.

- *Peut-on envisager de demander aux déposants de couper le moteur du véhicule si l'attente est évaluée à plus de 20 secondes (moins de bruit, moins de CO<sub>2</sub>).*

Les moteurs de poids lourds tournent au moments de dépôts, enlèvement des bennes, au moment des compactages, 15 mn par benne et par passage, sachant que trois passages sont préconisés.

- *mais peut-on envisager de demander aux chauffeurs des PL de couper le moteur du véhicule si l'attente est évaluée à plus de 20 secondes (moins de bruit, moins de CO<sub>2</sub>)*

#### Risque inondation.

. Le risque inondation est référencé pour la commune.

. Selon la cartographie réalisée par Charbonnage de France, la zone serait sous les eaux en temps de pluie si la station de relevage n'existait pas ou était en panne.

Le bâtiment annexe appelé à stocker des déchets dangereux a pour cote 23.90 (niv. 0.00)  
La voirie 23.82.

Les planchers des locaux 3 et 4 sont pourvus de bacs de rétention d'une capacité de 2m<sup>3</sup>.

si le site était inondé.

- *les contenant des produits dangereux sont-ils tous étanches ?*

- *comment est prévu le vidange des bacs de rétention profonds de 12 cm environ?*

- *des remontées d'eau sont elles possibles par les vidanges des bacs de rétention (cote du fond de bac :23.78 environ)?*



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Accès aux deux bennes Ampliroll et Procédure pour le dépôt dans le big-bag spécifique à la benne Ampliroll.

Pour une benne, généralement, côté voirie VL la cote est à 24.00, côté PL elle est à 22.30. Ce qui est logique pour le dépôt à hauteur d'homme d'un côté et pour l'enlèvement de la benne par le camion de l'autre.

Les bennes amiantes seront posées au niveau 23.95 côté PL. La cote est à 23.82 côté voirie VL.

Le local de stockage amiante est couvert par un auvent et clos sur deux ou trois faces (protection latérale, mur(s) en bardage).

*Pouvez vous me préciser comment le déposant devra mettre l'amiante liée dans la benne.*

*- lieu d'arrêt de son véhicule, portage des sacs plus ou moins volumineux, plus ou moins lourds jusqu'à la benne (par la voie réservée aux poids lourds ?)*

*- Ampliroll est le nom d'une benne dédiée ou le nom d'un type de benne spécifique ?*

*- quelle est la hauteur de la benne ? (une benne normale est haute de 2 mètres) ;*

*- un big bag présente un volume de 15m<sup>3</sup>. Combien de big-bag dans une benne ? un ?*

le déposant mettra ses déchets amiante dans le big-bag à l'endroit le plus proche.

*- Comment sera géré le remplissage du big-bag ?*

*- comment accéder à l'arrière du sac ?*

*- le salarié devra se libérer pour veiller au bon emplacement du déchet dans le big-bag ?*

*Il devra guider et /ou aider pour la répartition correcte des déchets dans le big-bag ?*

Cela signifie qu'il devra porter les protections prévues et passer au local EPI pour lui permettre de se doucher et se changer après la manipulation de l'amiante.

*- Il y aura en permanence deux salariés sur le site ?*

*- Un créneau horaire spécifique pour les dépôts de l'amiante est prévu ?*

plan

Communauté d'Agglomération Henin-Carvin

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
Division d'Etudes de l'Aire Centrale

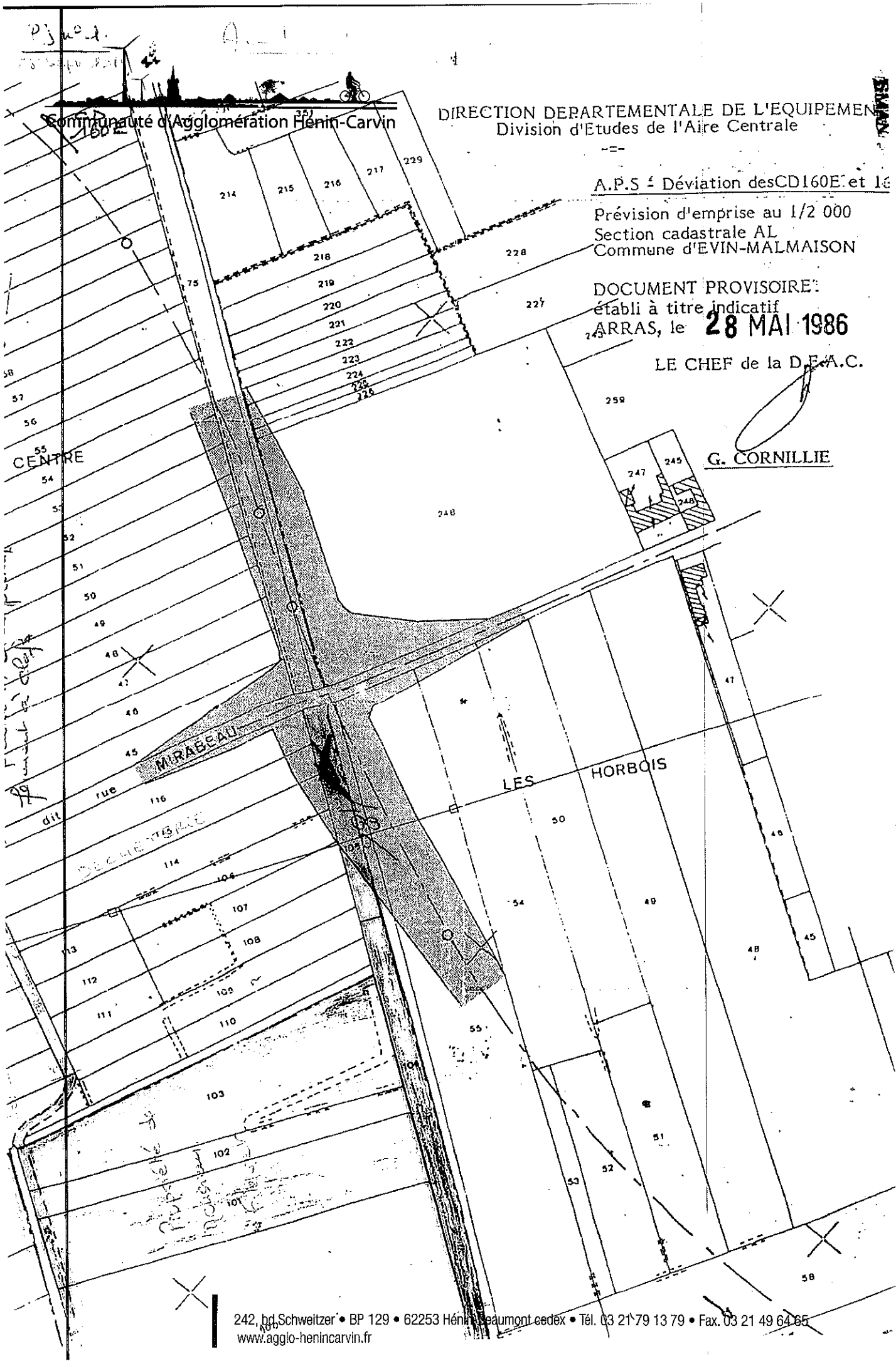
A.P.S. : Déviation des CD160E et 16

Prévision d'emprise au 1/2 000  
Section cadastrale AL  
Commune d'EVIN-MALMAISON

DOCUMENT PROVISOIRE  
établi à titre indicatif  
ARRAS, le 28 MAI 1986

LE CHEF de la D.E.A.C.

G. CORNILLIE



28 Octobre 2015

Bonjour Madame DUEZ,

Concernant l'enquête publique de la demande d'extension de la déchèterie existante à Ev  
Malmaison. En tant que riverain et aussi président de l'association Pour l'intérêt général des évinois  
association de défense des locataires et propriétaires d'Evin Malmaison; mes questions sont les  
suivantes: Cette extension va accroître le trafic routier puisque l'on passe de 6 bennes à 16 bennes  
avec et c'est nouveau les déchets d'amiante et déchets dangereux. Afin de respecter la tranquillité des  
habitants de la rue mirabeau, proche de la déchèterie, il est prévu une butte dit cache vue et  
amortisseur du bruit, nous souhaitons au titre de l'association être associé à cette extension, pendant  
toute la durée des travaux, et ainsi participer au fil de l'eau aux opérations d'aménagement du site.  
Qu'appelle t'on déchets dangereux? J'ai bien pris note qu'enfin une protection barrières électrifiées  
sera mis en place afin de dissuader les "voleurs" de ferraille ou autre, à ce sujet une proposition qui  
vaut ce qu'elle vaut, dans certaines déchèteries la ferraille déposée est immédiatement enduite de  
peinture indélébile, et reconnue de ce fait à la revente aux ferrailleurs. Le trafic actuel des camions et  
voitures est parfois saturé à l'entrée de la déchèterie, pensez vous qu'avec l'augmentation de ce trafic  
il ne va y avoir des "bouchons"? Aucun éclairage n'existe à l'entrée de la rue mirabeau face à la rue  
mirabeau prolongé, est il prévu afin d'éviter de rendre cet endroit accidentogène?  
Bien Cordialement Bruno ADOLPHI 22 RUE MIRABEAU EVIN MALMAISON



28 Octobre 2015

Bonjour Madame DUEZ,

Concernant l'enquête publique de la demande d'extension de la déchèterie existante à Ev  
Malmaison. En tant que riverain et aussi président de l'association Pour l'intérêt général des évinois  
association de défense des locataires et propriétaires d'Evin Malmaison, mes questions sont les  
suivantes: Cette extension va accroître le trafic routier puisque l'on passe de 6 bennes à 16 bennes  
avec et c'est nouveau les déchets d'amiante et déchets dangereux. Afin de respecter la tranquillité des  
habitants de la rue mirabeau, proche de la déchèterie, il est prévu une butte dit cache vue et  
amortisseur du bruit, nous souhaitons au titre de l'association être associé à cette extension, pendant  
toute la durée des travaux, et ainsi participer au fil de l'eau aux opérations d'aménagement du site.  
Qu'appelle t'on déchets dangereux? J'ai bien pris note qu'enfin une protection barrières électrifiées  
sera mis en place afin de dissuader les "voleurs" de ferraille ou autre, à ce sujet une proposition qui  
vaut ce qu'elle vaut, dans certaines déchèteries la ferraille déposée est immédiatement enduite de  
peinture indélébile, et reconnue de ce fait à la revente aux ferrailleurs. Le trafic actuel des camions et  
voitures est parfois saturé à l'entrée de la déchèterie, pensez vous qu'avec l'augmentation de ce trafic  
il ne va y avoir des "bouchons"? Aucun éclairage n'existe à l'entrée de la rue mirabeau face à la rue  
mirabeau prolongé, est il prévu afin d'éviter de rendre cet endroit accidentogène?  
Bien Cordialement Bruno ADOLPHI 22 RUE MIRABEAU EVIN MALMAISON

## PREMIÈRE JOURNÉE

Le 23 Septembre 2015 de 09 heures 00 à 12 heures 00.

- ① OBSERVATIONS DE Monsieur Fievet Alain 35, rue Charles Saint venant 59162 OSTRICOURT propriétaire riverain autour du projet de la mise en place de la nouvelle déchèterie parcelles 486, 104, 103, 102, 101.
- \* demande le bornage à limite des propriétés, voir aussi à clôturer à limite de celles-ci, afin d'éviter toutes intrusions et dépôts chez moi dans mes propriétés boisées en zone protégée. actuellement des dépôts sont entreposés sur celle-ci, venant de la récupération ~~des~~ des bennes par des individus.
- \* des dépôts sauvages ont lieu actuellement dans divers endroits de mes propriétés (les parcs du forest, Leaclos) lors de la fermeture de la déchèterie après 19H voyant celle-ci fermée, des véhicules empruntent le chemin communal se trouvant en fin de la rue mirabeau, entre Symevac et la déchèterie d'ÉVIN.
- dépôts de fin de chantier d'artisan et divers, plusieurs plaintes ont été faites par moi auprès de la police d'Hénin (camion benne → placoplate corbelage pneus télévisions etc)
- Je demande la pose d'une porte (grille fermée) avec l'accord des

divers propriétaires qui emprunte ce chemin communal. avec la remise de clés auprès de ceux-ci.

à l'entrée du chemin communal et la rue mirabeau

note: des bennes vides sont entreposés sur ce chemin communal de temps à autre ne permettant plus l'accès à mes propriétés.

J'ai été bloqué par des <sup>bennes</sup> déposéés sous ce passage. J'ai du attendre 3 heures pour partir de mon bois.

~~Stève~~ Tel: 07 50 88 99 99

pièce jointe - n° d.

le 06 Octobre 2015 - de 9h à 12h.

le 16 Octobre 2015 de 14h à 17h

① M<sup>R</sup> ARDRE ET MOURAN 56 RUE MIRABEAU LE 16/10/15  
TEL: 06/86/82/61/48 - Arde

le jeudi 22 Octobre 2015 de 14h à 17h

Arde  
CE

le mercredi 28 Octobre 2015 de 15h à 18h.

③ Le 28/10/2015.

- Serait-il possible de connaître l'altitude du terrain.
- Les camions d'incubent des benne viennent-ils pendant les heures ouverture ??
- Afin d'amortir les bruits les premiers départs tombant dans il serait judicieux d'installer un matelas absorbant la bruit de ces premiers départs.
- J'ai pu constater à plusieurs reprises (parfois) sur la route de la Hal et la rue mirabeau faut au environs le passage de vont être pour le ramassage.
- actuellement la rue mirabeau prolongé est déjà encombré par les ce l'installation de la nouvelle échelle voir Va si elle augmente ce trafic.
- l'accès actuel est déjà difficile (SYMEAD + RESERVOIR)
- Étant le voisin direct ayant subi l'accravage et le décrochage de la benne avec beaucoup de bruit il serait souhaitable de faire ces opérations avec plus de délicatesse et moins de bruit.

MR AMDOUFF MARAB 56 RUE MIRABEAU

~~En joint~~ ~~compte~~

~~Ph...~~

28/10/15.

④ le 28/10/2015. M<sup>r</sup>e ADOLPHI Bruno  
22 Rue Mirabeau  
Résident et Président Association PIGE

Ci joint courriel.

